

République Française



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°036/2024

Séance du 11 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN,

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme BOUCHOT), Mme MANE (donne pouvoir à Mme FAUQUET), M. JURADO

Absent non excusé : Mme LIRON

Secrétaire : M. QUENTIN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 02

OBJET : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2024.

À savoir :

CHAPITRE	BP 2024	25%
20 – immobilisation incorp.	22 600,00	5 650,00
21 – immobilisation corp.	66 035,87	16 508,97
23 – travaux en cours	833 000,00	208 250,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents par 12 voix pour, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits indiqués ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2025.

La présente délibération sera adressée à la Préfecture pour contrôle de légalité.

Saint-Dionisy, le 16 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

